

CATALOGUE DES FORMATIONS

Année 2023

**Pour les
professionnels
de Santé :**

ASH, AS, IDE, IDE spécialisé,
Cadre de Santé, Kinésithérapeute,
Ergothérapeute, Psychomotricien.

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre
des catégories d'actions suivantes :

- Actions de formation
- Actions permettant de faire valider
des acquis de l'expérience

TABLE DES MATIÈRES

PREAMBULE	2
-----------------	---

CATALOGUE IFPS DU VILLENEUVOIS

QUI SOMMES NOUS ?	4
NOTRE EQUIPE	4
NOS METHODES PEDAGOGIQUES	5
L'ÉVALUATION DE NOS FORMATIONS.....	6
NOTRE OFFRE DE FORMATIONS	6
1. POUR LES AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES :	7
• EPREUVE TEST POUR LA SELECTION PROFESSIONNELLE DES ASHQ ET AGENTS DE SERVICE EN VUE DE L'ENTREE EN FORMATION AS	8
• PENSER LA MANUTENTION COMME UN TRAVAIL D'EQUIPE AVEC LE PATIENT	9
• TRANSMISSIONS CIBLEES.....	10
2. POUR LES AIDES-SOIGNANTS.....	11
• ASSISTANT DE SOINS EN GERONTOLOGIE	12
• FORMATION CERTIFIANTE EN EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT (ETP).....	13
• FORMATION TUTORAT AIDE SOIGNANT	14
• PENSER LA MANUTENTION COMME UN TRAVAIL D'EQUIPE AVEC LE PATIENT	15
• PERFECTIONNEMENT DES PRATIQUES AS.....	16
• TRANSMISSIONS CIBLEES.....	17
3. POUR LES INFIRMIERS ET CADRES DE SANTE	18
• FORMATION CERTIFIANTE EN EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT (ETP).....	19
• FORMATION TUTORAT INFIRMIER	20
• PENSER LA MANUTENTION COMME UN TRAVAIL D'EQUIPE AVEC LE PATIENT	21
• TRANSMISSIONS CIBLEES.....	22
4. POUR LES KINESITHERAPEUTES, LES ERGOTHERAPEUTES ET LES PSYCHOMOTRICIENS.....	23
• FORMATION CERTIFIANTE EN EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT (ETP).....	24
5. POUR LES FUTURS INFIRMIERS	25
• PREPARATION AUX EPREUVES DE SELECTION D'ENTREE EN IFSI	26
CANDIDATS RELEVANT DE LE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	
PLANNING DE TOUTES LES FORMATIONS PROPOSEES PAR L'IFPS EN 2023 :	27
CONDITIONS GENERALES DE VENTE	27

CATALOGUE CF PSV47

QUI SOMMES-NOUS ?	1
NOTRE EQUIPE	1
NOS METHODES PEDAGOGIQUES	2
L'ÉVALUATION DE NOS FORMATIONS.....	3
NOTRE OFFRE DE FORMATION	3
• ADDICTIONS.....	4
• PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR.....	5
• ETHIQUE ET BIENTRAITANCE DANS LES SOINS	6
• PLAIES ET CICATRISATION.....	7
• PRECAUTIONS STANDARD ET COMPLEMENTAIRES.....	8
• SENSIBILISATION A LA FIN DE VIE	9
• SOINS PALLIATIFS	10
PLANNING DE TOUTES LES FORMATIONS 2023 :	11
CONDITIONS GENERALES DE VENTE	11

Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour les actions de formation



Institut de Formation des Professionnels de Santé

Adresse postale : Pôle de Santé Villeneuvois - CS 50319 - 47305 VILLENEUVE SUR LOT Cedex

Adresse physique : 23 rue Pasteur – 47300 VILLENEUVE SUR LOT

☎ 05 53 49 91 41

@ : patricia.houze@ifsi-villeneuveurlot.fr

SIRET : 264 702 432 00 107

NDA : 72 47 P00 5547

Organisme non assujetti à la TVA

QUI SOMMES NOUS ?

L'Institut de Formation des Professionnels de Santé (IFPS) du Villeneuvois est un organisme de formation spécialisé dans la santé. Sa mission première est de former les étudiants en soins infirmiers et les élèves aides-soignants à leur futur métier. Parallèlement, l'IFPS a développé depuis plusieurs années une filière de formations professionnelles continues afin de permettre aux soignants de maintenir et/ ou d'acquérir de nouvelles compétences.

NOTRE EQUIPE

La richesse de l'équipe de l'IFPS du Villeneuvois repose sur sa diversité et ses compétences.

Les formateurs sont tous issus de la filière infirmière et ont exercé dans divers secteurs :

- Courts séjours (médecine, chirurgie, oncologie, réanimation, urgences, pédiatrie, ...) ;
- Soins palliatifs ;
- Médico-social ;
- Santé mentale.

Toutes les spécialités sont représentées :

- Cadre de santé ;
- Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE) ;
- Infirmière puéricultrice ;
- Infirmier en soins généraux

Notre équipe est composée de formateurs permanents issus de cursus universitaires :

- Diplôme Universitaire (DU) de simulation en santé ;
- DU d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) ;
- DU d'hygiène hospitalière et de stérilisation ;
- DU de Soins palliatifs ;
- DU douleur ;
- DU de médecine d'urgence ;
- Master 2 en science de l'éducation et de la formation ;
- Doctorat en science de l'éducation et de la formation.



L'équipe administrative vous accueillera et répondra à toutes vos questions.



NOS METHODES PEDAGOGIQUES

La singularité des apprenants est prise en compte lors de nos sessions de formation. Les stratégies pédagogiques mises en œuvre sont variées pour permettre de satisfaire les sensibilités et préférences d'apprentissage de chacun des participants :

- Enseignements théoriques à partir de divers supports (documents, articles, PowerPoint, films, ...)
- Enseignements pratiques avec mise en place d'exercices de simulation ;
- Travaux de groupe ;
- Analyse des expériences et des pratiques des participants.

Nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap. L'aménagement des contenus et supports pourrait entraîner un surcoût. Pour tout renseignement complémentaire, il convient de contacter le secrétariat de l'IFPS.

Les apprenants ont accès aux divers supports de formation sur l'espace privé de notre site internet : www.ifpsduvilleneuvois.com pour lequel ils reçoivent des codes personnels.

Les formations proposées sont individuelles et réalisées en présentiel sur le site de l'IFPS du Villeneuvois. Nos locaux ont été entièrement réhabilités en 2020. Ils sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et disposent de tous les équipements nécessaires (centre de documentation, matériel informatique, pôle de simulation, accès à la fibre par wifi, salle de restauration et de détente, ...).

Néanmoins, sur demande, elles peuvent être organisées au sein des établissements de santé pour un groupe d'au minimum huit personnes.



Notre institut est référencé sur « DATADOCK ». Pour garantir la qualité de nos formations, nous sommes également engagés dans la certification « QUALIOPI ». Notre audit initial s'est déroulé le vendredi 19 novembre 2021 et nous avons obtenu une certification selon le Référentiel National des actions concourantes au développement des compétences.

L'EVALUATION DE NOS FORMATIONS

Une évaluation des acquis est réalisée par questionnaire identique en début et en fin de formation. Il permet de mesurer la progression des stagiaires. Une enquête de satisfaction est menée au terme de la session et à 6 mois.

NOTRE OFFRE DE FORMATIONS

L'IFPS vous propose les formations déclinées ci-dessous.

Nous sommes également à votre disposition pour construire un programme sur mesure et ainsi répondre à votre cahier des charges.

1. POUR LES AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES :

- Epreuve test pour la sélection professionnelles des ASHQ en vue de l'entrée en formation AS ;
- Penser la manutention comme un travail d'équipe avec le patient.
- Transmissions ciblées

EPREUVE TEST POUR LA SELECTION PROFESSIONNELLE DES ASHQ ET AGENTS DE SERVICE EN VUE DE L'ENTREE EN FORMATION AS

Public concerné :

Tout Agent des Services Hospitaliers Qualifié (ASHQ) de la Fonction Publique Hospitalière ou agent de service :

- Justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes ;
- Ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

Contexte :

Les ASHQ et agents de service sus-mentionnés sont dispensés de la sélection en vue de l'entrée en formation Aide-Soignante (AS).

Ils sont admis en formation sur décision du directeur de formation (*Article 11 de l'Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant*).

Un minimum de 20 % des places autorisées par la Région leur est réservé (*Article 12 de l'Arrêté du 7 avril 2020 modifié*).

Pré requis :

Aucun

Responsable pédagogique :

Mme BRAYON Camille, formatrice au sein de l'IFPS.

Intervenants :

Formatrices au sein de l'IFPS :

- Mme BRAYON Camille

Nombre de participants :

Minimum : 3

Maximum : 20

Inscription :

Mme HOUZE

patricia.houze@ifsi-villeneuveurlot.fr

Tel : 05.53.49.91.41.

Objectifs :

- Évaluer les capacités de rédaction et de mémorisation des Agents des Services Hospitaliers Qualifiés et agents de services d'un établissement afin de vérifier leur aptitude à suivre la formation ;
- Départager plusieurs candidats à la formation.

Contenu :

Le test comporte 2 épreuves dont le niveau est celui acquis en fin de 3^{ème} :

- Une épreuve de français visant à évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite (rédaction, capacité de synthèse et d'argumentation) :

« À partir d'un texte portant sur un thème du domaine sanitaire et social, l'agent doit dégager les idées principales du texte et répondre à une question en rapport avec le sujet. »
- Un test de connaissances dans les domaines de la biologie humaine et des mathématiques, visant à évaluer les capacités de compréhension et de mémorisation :

« Questions de biologie, tests de raisonnement, opérations numériques et opérations de conversion. »

Moyens pédagogiques :

Les intervenants élaborent les sujets, surveillent l'épreuve et corrigent les copies des candidats.

Modalités d'évaluation :

Cf. contenu du test

Coût : 100€ / personne

Durée : 2 H

Lieu : IFPS

DATES :

Jeudi 23 mars 2023 de 14h à 16h
(Date limite d'inscription : 09/03/2023)

ou

Jeudi 05 octobre 2023 de 14h à 16h
(Date limite d'inscription : 21/09/2023)

PENSER LA MANUTENTION COMME UN TRAVAIL D'EQUIPE AVEC LE PATIENT

Public concerné :

Infirmier, Aide-Soignant (AS), Agent de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ) et brancardier tout secteur (domicile, privé, public, ...).

Contexte :

Les troubles MusculoSquelettiques (TMS) touchent les articulations des membres supérieurs ainsi que le bas du dos. L'activité professionnelle peut jouer un rôle dans leur apparition, leur durée ou leur aggravation.

En France, les TMS représentent 87% des maladies professionnelles et le mal de dos représente 20% des accidents du travail.

Pré requis :

Aucun

Responsable pédagogique :

Mme ENGLERT Françoise, Cadre de Santé Formateur au sein de l'IFPS

Intervenants :

- Mme ENGLERT Françoise, moniteur en manutention du malade
- M. MALAURIE Yohann, masseur kinésithérapeute.

Nombre de participants :

Minimum : 10
Maximum : 20

Inscription :

Mme HOUZE
patricia.houze@ifsi-villeneuveurlot.fr
Tel : 05.53.49.91.41.

Objectifs :

- Permettre aux professionnels soignants de développer les compétences requises en manutention.

Compétences visées :

- Savoir utiliser les aides techniques et manuelles afin de prévenir le risque lombalgique et les troubles musculo-squelettiques.
- Ajuster ses attitudes corporelles face aux gestes professionnels pour être « économe » dans ses efforts quotidiens et savoir répartir ces derniers.
- Acquérir un savoir-faire afin d'atteindre le double objectif suivant : « faciliter la tâche du soignant » et « favoriser l'activité du soigné ».

Contenu :

- **10% Théorique :** Rappel des principes de sécurité physique et d'économie d'effort ainsi que des préalables relationnels et communicationnels à toutes pratiques de manutention des personnes.
- **90% Pratique :** Formation principalement axée sur des exercices de simulation procédurale avec reprise des différentes pratiques nécessitant ou non du matériel spécifique.
- **LE + :** Un 3^{ème} jour à distance de la 1^{ère} session afin de répondre aux problématiques rencontrées par les stagiaires lors de l'application des pratiques vues lors des 2 premiers jours de la formation.

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques
- Exercices pratiques avec utilisation de matériel
⇒ **Prévoir tenue confortable (jogging, tunique pantalon, chaussures adaptées)**

Modalités d'évaluation :

- Autoévaluation de l'atteinte des objectifs de la formation.
- Questionnaire d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.
- Présence et participation active

Cout : 500 € / personne

Une attestation de suivi de la formation sera délivrée à chaque personne.

Durée : 3 jours (21h)

Lieu : IFPS

DATES :

Judi 03 et vendredi 04 mars 2023 + vendredi 31 mars 2023
(Date limite d'inscription : 17/02/2023)

OU

Judi 09 et vendredi 10 novembre 2023
+ vendredi 08 décembre 2023
(Date limite d'inscription : 26/10/2023)

TRANSMISSIONS CIBLEES

Public concerné :

Infirmier, Aide-Soignant (AS) et Agent de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ) tout secteur (domicile, privé, public, ...).

Contexte :

Les transmissions ciblées sont une méthode-clé pour organiser la partie narrative du dossier de soins. Elles permettent aux soignants de se centrer sur la personne malade plutôt que sur la maladie, d'éviter des retranscriptions répétitives (et donc des erreurs), de gagner du temps, de faciliter et d'améliorer l'organisation des soins comme la prise en charge interdisciplinaire.

Pré requis :

Aucun

Responsable pédagogique :

Mme MORALES Cécile et Mme MELIET Karine, cadres de santé - formatrices au sein de l'IFPS.

Intervenants :

Formateur au sein de l'IFPS :

- Mme MORALES Cécile
- Mme MELIET Karine

Nombre de participants :

Minimum : 10
Maximum : 20

Inscription :

Mme HOUZE
patricia.houze@ifsi-villeneuveurlot.fr
Tel : 05.53.49.91.41.

Objectifs :

- Permettre aux professionnels soignants de rendre plus efficace et efficiente la démarche clinique tracée sur le dossier patient informatisé.

Compétences visées :

- Comprendre que les transmissions ciblées sont la formalisation écrite de la démarche clinique.
- Responsabiliser les soignants dans l'utilisation du dossier de soins en respect de la réglementation.
- Optimiser la qualité des transmissions ciblées et ainsi améliorer la prise en charge des personnes soignées ou accompagnées.
- Développer la capacité des soignants à utiliser les transmissions ciblées (gain de temps, d'efficacité, de continuité, de sécurité et de qualité)
- Améliorer la communication entre les soignants
- Assurer la continuité des soins dans une logique commune

Contenu :

- La démarche clinique selon le modèle tri focal.
- La réglementation du dossier de soins.
- Les différents outils de transmissions
- La méthodologie des transmissions ciblées

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques et conceptuels.
- Analyse de pratiques.
- Exercices d'application
- Ateliers simulés d'écriture au dossier de soins.

Modalités d'évaluation :

- Autoévaluation de l'atteinte des objectifs de la formation.
- Questionnaire d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.
- Présence et participation active

Cout : 200 € / personne

Une attestation de suivi de la formation sera délivrée à chaque personne

Durée : 2 jours (14h)

Lieu : IFPS

DATES :

Lundi 03 et mardi 04 avril 2023
(Date limite d'inscription : 20/03/2023)

2. POUR LES AIDES-SOIGNANTS

- Assistant de Soins en Gériatrie ;
- Formation certifiante en ETP ;
- Formation tutorat AS ;
- Penser la manutention comme un travail d'équipe avec le patient ;
- Perfectionnement des pratiques AS ;
- Transmissions ciblées

ASSISTANT DE SOINS EN GERONTOLOGIE

Public concerné :

Aide-soignant, aide médico-psychologique et auxiliaire de vie sociale en situation d'emploi auprès de personnes âgées en grande dépendance et/ou atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées

Contexte :

Le plan « Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 » prévoit une série de mesures destinées à développer les compétences des personnels intervenant auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées.

Il propose, plus particulièrement la création d'une nouvelle fonction accessible par la formation continue => formation tout au long de la vie, formation d'adaptation à la personne et à son emploi, il s'agit **d'assistant de soins en gérontologie**

Pré requis :

Aucun

Responsable pédagogique :

Mme FOURGNY Muriel, cadre de santé formatrice au sein de l'IFPS

Intervenants :

Formateurs et intervenants experts dans le domaine du soin auprès de personnes âgées dépendantes ayant des troubles cognitifs : Médecin gériatre, psychologue, AMP, diététicienne, Infirmier en psychiatrie, associations, ...

Nombre de participants :

Minimum : 8

Maximum : 15

Inscription :

Mme HOUZE

patricia.houze@ifsi-villeneuveurlot.fr

Tel : 05.53.49.91.41.

Objectifs :

- Permettre aux professionnels d'acquérir les compétences liées à cette nouvelle fonction, afin d'offrir aux personnes âgées prise en soin et à leur entourage un accompagnement optimal dans les actes de la vie quotidienne.

Compétences visées :

- Contribuer à l'évaluation des besoins de personnes âgées présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement.
- Participer à la surveillance, à la prévention des complications et au soutien de ces personnes et de leurs aidants.
- Contribuer à restaurer ou préserver l'autonomie des personnes âgées et à maintenir ou restaurer l'image d'elles-mêmes.
- Participer à la mise en œuvre du lien social et lutter contre la solitude et l'ennui.

Contenus :

- **DF1** : Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne.
- **DF2** : Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie.
- **DF3** : Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes et/ou psychologues.
- **DF4** : Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé.
- **DF5** : Réaliser les soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées

Moyens pédagogiques :

- Apports de connaissances théoriques, techniques et méthodologiques ;
- Analyse de cas cliniques, de documents, de situations professionnelles significatives, ... ;
- Travaux de groupe ou individuels à partir de supports audiovisuels, d'outils et d'activités adaptés aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou apparentées, ... ;
- Visite d'EHPAD et partages d'expériences ;
- Construction de projet de soins individualisé ;
- Argumentation et mise en place d'activités.

Modalités d'évaluation :

- Autoévaluation de l'atteinte des objectifs de la formation.
- Questionnaire d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.
- Présence et participation active

Cout : 1400 € / personne

Une attestation de suivi de la formation sera délivrée à chaque personne.

Durée : 140 H

Lieu : IFPS

DATES :

DF4	Du 20 au 23/02/2023	28h
DF1	Du 13 au 17/03/2023	35h
DF2	Du 3 au 5/04/2023	21h
DF5	Du 9 au 12/05/2023	28h
DF3	Du 30 mai au 2/06/2023	28h

Date limite d'inscription : le 30 janvier 2023

FORMATION CERTIFIANTE EN EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT (ETP)

Public concerné :

Tout professionnel intervenant dans le domaine de la santé et de l'accompagnement ou tout patient souhaitant se former à l'éducation thérapeutique du patient (ETP).

Contexte :

Dans le cadre de la loi Hôpital Patient Santé et Territoire (HPST) et loi santé, toute personne animant des sessions d'éducation thérapeutique doit attester d'une formation de 40h en ETP.

Pré requis :

Aucun

Responsable pédagogique :

Mme JOURDAIN Véronique,
Cadre de Santé Formateur au sein de l'IFPS
Mme PEYROT Catherine,
Chargée de mission du DAC
ETP 47

Intervenants :

Coordonnateurs et Animateurs de programme ETP sur le département

Nombre de participants :

Minimum : 8
Maximum : 14

Inscription :

Mme HOUZE
patricia.houze@ifps-villeneuveurlot.fr
Tel : 05.53.49.91.41.

Objectifs :

- Permettre aux professionnels et aux patients de développer les compétences requises d'un éducateur en ETP.

Compétences visées :

- Connaître les principes de la démarche d'éducation thérapeutique afin d'adopter la posture d'éducateur en ETP.
- Développer des compétences pédagogiques et d'animation afin de mener un bilan éducatif partagé en tenant compte des objectifs d'acquisitions.
- Planifier, mettre en œuvre et animer des sessions d'ETP individuelle, collective ou en alternance en sélectionnant pour différentes compétences, les techniques et/ou outils pédagogiques adaptés au contexte d'exercice.
- Mener une évaluation des compétences acquises afin de réajuster le déroulement de la session éducative.

Contenu :

- Les principes de la démarche d'ETP.
- Le bilan éducatif partagé.
- Le programme personnalisé d'ETP avec l'élaboration des priorités d'apprentissage.
- les techniques et/ou outils pédagogiques
- les outils d'évaluation, les documents de synthèse portant trace de l'éducation thérapeutique.
- L'évaluation des compétences acquises et du déroulement de la session éducative.

Moyens pédagogiques :

- Apports de connaissances théoriques, techniques et méthodologiques.
- Analyse de cas cliniques, de documents, de situations professionnelles significatives, ...
- Travaux de groupe ou individuels.
- Construction de projet d'ETP.

Modalités d'évaluation :

- Autoévaluation de l'atteinte des objectifs de la formation.
- Questionnaire d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.
- Présence et participation active

Cout : 640 € / personne

Une attestation de suivi de la formation sera délivrée à chaque personne.

Durée : 6 jours (42h)

Lieu : IFPS

DATES :

J1 – J2	29 et 30 mars 2023	14h
J3 – J4	26 et 27 avril 2023	14h
J5 – J6	19 et 20 juin 2023	14h

Date limite d'inscription : le 20 Février 2023

FORMATION TUTORAT AIDE SOIGNANT

Public concerné :

Aide-soignant ayant au moins 1 an d'expérience professionnelle et une volonté d'assurer des missions d'accompagnement des élèves.

Contexte :

Le référentiel de formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant recommande que le tuteur ait bénéficié d'une formation spécifique.

Pré requis :

Aucun

Responsable pédagogique :

Mme FONADE Claudine,
Formateur au sein de l'IFPS

Intervenants :

Formateur au sein de l'IFPS :
➤ Mme FONADE Claudine
➤ Mme BRAYON Camille

Nombre de participants :

Minimum : 8
Maximum : 12

Inscription :

Mme HOUZE
patricia.houze@ifsi-villeneuveurlot.fr
Tel : 05.53.49.91.41.

Objectifs :

- Permettre aux tuteurs de stage de développer les compétences requises afin d'accompagner des élèves aide-soignant dans leur processus de professionnalisation.

Compétences visées :

- Maîtriser les concepts et les enjeux du référentiel de formation aide-soignant afin d'acquérir une posture de tuteur.
- Connaître les outils et méthodes utilisés à l'IFAS pour accompagner l'élève dans la réalisation de démarches cliniques.
- Développer les pratiques en évaluation des compétences par l'auto-évaluation lors des bilans et avec l'utilisation du portfolio.
- Renforcer la coordination entre les différents professionnels qui participent à l'accompagnement de l'élève en stage afin de garantir une continuité dans les apprentissages.

Contenu :

- Le rôle et les missions d'un tuteur.
- Les différents courants pédagogiques.
- Le cadre réglementaire de la profession.
- Le déroulé de la formation.
- L'organisation des étapes et la mise en œuvre de l'accompagnement en stage.
- Les outils pédagogiques (objectifs de stage, bilan mi-stage, portfolio, grilles d'évaluations stages et mise en situation professionnelle).
- Le raisonnement et la démarche clinique « Trifocale ».
- L'analyse de pratique.

Moyens pédagogiques :

- Enseignements théoriques à partir de divers supports (Power point, portfolio, référentiels, ...)
- Analyses de situations d'encadrement
- Retours d'expériences

Modalités d'évaluation :

- Autoévaluation de l'atteinte des objectifs de la formation.
- Questionnaire d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.
- Présence et participation active

Coût : 350 € / personne

Une attestation de suivi de la formation sera délivrée à chaque personne.

Durée : 3 jours (21h)

Lieu : IFPS

DATES :

14, 15 et 16 mars 2023

(Date limite d'inscription : 28/02/2023)

PENSER LA MANUTENTION COMME UN TRAVAIL D'EQUIPE AVEC LE PATIENT

Public concerné :

Infirmier, Aide-Soignant (AS), Agent de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ) et brancardier tout secteur (domicile, privé, public, ...).

Contexte :

Les troubles MusculoSquelettiques (TMS) touchent les articulations des membres supérieurs ainsi que le bas du dos. L'activité professionnelle peut jouer un rôle dans leur apparition, leur durée ou leur aggravation.

En France, les TMS représentent 87% des maladies professionnelles et le mal de dos représente 20% des accidents du travail.

Pré requis :

Aucun

Responsable pédagogique :

Mme ENGLERT Françoise, Cadre de Santé Formateur au sein de l'IFPS

Intervenants :

- Mme ENGLERT Françoise, moniteur en manutention du malade
- M. MALAURIE Johann, masseur kinésithérapeute.

Nombre de participants :

Minimum : 10
Maximum : 20

Inscription :

Mme HOUZE
patricia.houze@ifsi-villeneuveurlot.fr
Tel : 05.53.49.91.41.

Objectifs :

- Permettre aux professionnels soignants de développer les compétences requises en manutention.

Compétences visées :

- Savoir utiliser les aides techniques et manuelles afin de prévenir le risque lombalgique et les troubles musculo-squelettiques.
- Ajuster ses attitudes corporelles face aux gestes professionnels pour être « économe » dans ses efforts quotidiens et savoir répartir ces derniers.
- Acquérir un savoir-faire afin d'atteindre le double objectif suivant : « faciliter la tâche du soignant » et « favoriser l'activité du soigné ».

Contenu :

- **10% Théorique :** Rappel des principes de sécurité physique et d'économie d'effort ainsi que des préalables relationnels et communicationnels à toutes pratiques de manutention des personnes.
- **90% Pratique :** Formation principalement axée sur des exercices de simulation procédurale avec reprise des différentes pratiques nécessitant ou non du matériel spécifique.
- **LE + :** Un 3^{ème} jour à distance de la 1^{ère} session afin de répondre aux problématiques rencontrées par les stagiaires lors de l'application des pratiques vues lors des 2 premiers jours de la formation.

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques
- Exercices pratiques avec utilisation de matériel
⇒ **Prévoir tenue confortable (jogging, tunique pantalon, chaussures adaptées)**

Modalités d'évaluation :

- Autoévaluation de l'atteinte des objectifs de la formation.
- Questionnaire d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.
- Présence et participation active

Cout : 500 € / personne

Une attestation de suivi de la formation sera délivrée à chaque personne.

Durée : 3 jours (21h)

Lieu : IFPS

DATES :

Jeudi 03 et vendredi 04 mars 2023 + vendredi 31 mars 2023
(Date limite d'inscription : 17/02/2023)

OU

Jeudi 09 et vendredi 10 novembre 2023
+ vendredi 08 décembre 2023
(Date limite d'inscription : 26/10/2023)

PERFECTIONNEMENT DES PRATIQUES AS

Public concerné :

Aide-Soignant (AS)

Contexte :

La formation s'inscrit dans le cadre de la réingénierie de la formation Aide-Soignante dont les référentiels (activités, compétences et formation) sont parus le 10 juin 2021.

Pré requis :

Aucun

Responsable pédagogique :

Mme FONADE Claudine,
Formateur au sein de l'IFPS et
coordonnateur de l'IFAS.

Intervenants :

Formateur au sein de l'IFPS :

- Mme FONADE Claudine
- Mme BRAYON Camille

Nombre de participants :

Minimum : 8
Maximum : 12

Inscription :

Mme HOUZE
patricia.houze@ifsi-villeneuveurlot.fr
Tel : 05.53.49.91.41.

Objectifs :

- Permettre aux aides-soignants d'actualiser leurs pratiques en lien avec l'Arrêté du 10 juin 2021 afin de maintenir un niveau de compétences relatif au diplôme d'AS

Compétences visées :

- Découvrir les nouvelles dispositions de sélection pour entrer en formation AS afin de comprendre les attendus de la profession.
- Connaître les orientations et le contenu de la formation AS afin de proposer un encadrement de qualité aux élèves AS en stage et les aider à devenir de futurs professionnels.
- Appréhender les nouveaux soins AS permis par l'Arrêté du 10 juin 2021 afin de les mettre en œuvre au sein des services.

Contenu :

- Présentation de la formation et expression des attentes des participants.
- Evolution de la profession AS :
 - sélection,
 - programme de formation
- Nouveaux actes AS

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques : Powerpoint, supports écrits...).
- Echanges entre les participants.
- Travaux pratiques : simulation procédurale.

Modalités d'évaluation :

- Autoévaluation de l'atteinte des objectifs de la formation.
- Questionnaire d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.
- Pratique des soins en atelier.

Cout : 200 € / personne

Une attestation de suivi de la formation sera délivrée à chaque personne

Durée : 2 jours (14h)

Lieu : IFPS

DATES :

session	dates	Date butoir d'inscription
1	Le 02 et 03/02/2023	Le 12/01/2023
2	Le 02 et 03/03/2023	Le 09/02/2023
3	Le 06 et 07/04/ 2023	Le 16/03/2023
4	Le 01 et 02/06/ 2023	Le 11/05/2023

TRANSMISSIONS CIBLEES

Public concerné :

Infirmier, Aide-Soignant (AS) et Agent de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ) tout secteur (domicile, privé, public, ...).

Contexte :

Les transmissions ciblées sont une méthode-clé pour organiser la partie narrative du dossier de soins. Elles permettent aux soignants de se centrer sur la personne malade plutôt que sur la maladie, d'éviter des retranscriptions répétitives (et donc des erreurs), de gagner du temps, de faciliter et d'améliorer l'organisation des soins comme la prise en charge interdisciplinaire.

Pré requis :

Aucun

Responsable pédagogique :

Mme MORALES Cécile et Mme MELIET Karine, cadres de santé - formatrices au sein de l'IFPS.

Intervenants :

Formateurs au sein de l'IFPS :

- Mme MORALES Cécile
- Mme MELIET Karine

Nombre de participants :

Minimum : 10
Maximum : 20

Inscription :

Mme HOUZE
patricia.houze@ifsi-villeneuveurlot.fr
Tel : 05.53.49.91.41.

Objectifs :

- Permettre aux professionnels soignants de rendre plus efficace et efficiente la démarche clinique tracée sur le dossier patient informatisé.

Compétences visées :

- Comprendre que les transmissions ciblées sont la formalisation écrite de la démarche clinique.
- Responsabiliser les soignants dans l'utilisation du dossier de soins en respect de la réglementation.
- Optimiser la qualité des transmissions ciblées et ainsi améliorer la prise en charge des personnes soignées ou accompagnées.
- Développer la capacité des soignants à utiliser les transmissions ciblées (gain de temps, d'efficacité, de continuité, de sécurité et de qualité)
- Améliorer la communication entre les soignants
- Assurer la continuité des soins dans une logique commune

Contenu :

- La démarche clinique selon le modèle tri focal.
- La réglementation du dossier de soins.
- Les différents outils de transmissions
- La méthodologie des transmissions ciblées

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques et conceptuels.
- Analyse de pratiques.
- Exercices d'application
- Ateliers simulés d'écriture au dossier de soins.

Modalités d'évaluation :

- Autoévaluation de l'atteinte des objectifs de la formation.
- Questionnaire d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.
- Présence et participation active

Cout : 200 € / personne

Une attestation de suivi de la formation sera délivrée à chaque personne

Durée : 2 jours (14h)

Lieu : IFPS

DATES :

Lundi 03 et mardi 04 avril 2023
(Date limite d'inscription : 20/03/2023)

3. POUR LES INFIRMIERS ET CADRES DE SANTE

- Formation certifiante en ETP ;
- Formation tutorat IDE ;
- Penser la manutention comme un travail d'équipe avec le patient ;
- Transmissions ciblées.

FORMATION CERTIFIANTE EN EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT (ETP)

Public concerné :

Tout professionnel intervenant dans le domaine de la santé et de l'accompagnement ou tout patient souhaitant se former à l'éducation thérapeutique du patient (ETP).

Contexte :

Dans le cadre de la loi Hôpital Patient Santé et Territoire (HPST) et loi santé, toute personne animant des sessions d'éducation thérapeutique doit attester d'une formation de 40h en ETP.

Pré requis :

Aucun

Responsable pédagogique :

Mme JOURDAIN Véronique,
Cadre de Santé Formateur au sein de l'IFPS
Mme PEYROT Catherine,
Chargée de mission du DAC
ETP 47

Intervenants :

Coordonnateurs et Animateurs de programme ETP sur le département

Nombre de participants :

Minimum : 8
Maximum : 14

Inscription :

Mme HOUZE
patricia.houze@ifps-villeneuveurlot.fr
Tel : 05.53.49.91.41.

Objectifs :

- Permettre aux professionnels et aux patients de développer les compétences requises d'un éducateur en ETP.

Compétences visées :

- Connaître les principes de la démarche d'éducation thérapeutique afin d'adopter la posture d'éducateur en ETP.
- Développer des compétences pédagogiques et d'animation afin de mener un bilan éducatif partagé en tenant compte des objectifs d'acquisitions.
- Planifier, mettre en œuvre et animer des sessions d'ETP individuelle, collective ou en alternance en sélectionnant pour différentes compétences, les techniques et/ou outils pédagogiques adaptés au contexte d'exercice.
- Mener une évaluation des compétences acquises afin de réajuster le déroulement de la session éducative.

Contenu :

- Les principes de la démarche d'ETP.
- Le bilan éducatif partagé.
- Le programme personnalisé d'ETP avec l'élaboration des priorités d'apprentissage.
- les techniques et/ou outils pédagogiques
- les outils d'évaluation, les documents de synthèse portant trace de l'éducation thérapeutique.
- L'évaluation des compétences acquises et du déroulement de la session éducative.

Moyens pédagogiques :

- Apports de connaissances théoriques, techniques et méthodologiques.
- Analyse de cas cliniques, de documents, de situations professionnelles significatives, ...
- Travaux de groupe ou individuels.
- Construction de projet d'ETP.

Modalités d'évaluation :

- Autoévaluation de l'atteinte des objectifs de la formation.
- Questionnaire d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.
- Présence et participation active

Cout : 640 € / personne

Une attestation de suivi de la formation sera délivrée à chaque personne.

Durée : 6 jours (42h)

Lieu : IFPS

DATES :

J1 – J2	08 et 09 mars 2023	14h
J3 – J4	26 et 27 avril 2023	14h
J5 – J6	19 et 20 juin 2023	14h

Date limite d'inscription : le 15 Février 2023

FORMATION TUTORAT INFIRMIER

Public concerné :

Cadre de santé, infirmier tout secteur (domicile, privé, public, ...), IADE, IBODE ou puéricultrice ayant au moins 1 an d'expérience professionnelle et une volonté d'assurer des missions d'accompagnement des étudiants.

Contexte :

Le référentiel de formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier précise que le tuteur est désigné sur la base de critères de compétences, d'expérience et de formation.

Pré requis :

Aucun

Responsable pédagogique :

Mme DECAUNES Isabelle, Mme JOURDAIN Véronique et M. TEODOMANTE Cédric, Cadres de Santé - Formateurs au sein de l'IFPS

Intervenants :

Cadres de Santé Formateurs au sein de l'IFPS :

- Mme DECAUNES Isabelle
- Mme JOURDAIN Véronique
- M. TEODOMANTE Cédric

Nombre de participants :

Minimum : 8
Maximum : 12

Inscription :

Mme HOUZE
patricia.houze@ifsi-villeneuvesurlot.fr
Tel : 05.53.49.91.41.

Objectifs :

- Permettre aux professionnels de stage de développer les compétences requises afin d'accompagner des étudiants en soins infirmiers dans leur processus de professionnalisation.

Compétences visées :

- Maîtriser les concepts et les enjeux du référentiel de formation infirmier afin de proposer à l'étudiant un accompagnement singulier au regard de ses aptitudes pour favoriser son épanouissement en stage.
- Amener l'étudiant à développer une démarche réflexive à travers l'analyse de pratiques professionnelles afin de l'inscrire dans une démarche d'amélioration continue des pratiques dans la qualité et sécurité des soins.
- Développer les pratiques en évaluation des compétences par l'auto-évaluation lors des bilans et avec l'utilisation du portfolio.
- Renforcer la coordination entre les différents professionnels qui participent à l'accompagnement de l'étudiant en stage, afin de garantir une continuité dans les apprentissages.

Contenu :

- Les différents courants pédagogiques
- La responsabilité des acteurs de stage (étudiants, maître de stage, tuteur, professionnel de proximité et formateur de l'IFSI)
- L'approche par compétences
- L'organisation des étapes et la mise en œuvre de l'accompagnement en stage
- Les outils à disposition de l'étudiant et du tuteur

Moyens pédagogiques :

- Enseignements théoriques à partir de divers supports (Power point, portfolio, référentiels, ...)
- Analyses de situations d'encadrement
- Enseignement par la simulation
- Retours d'expériences

Modalités d'évaluation :

- Autoévaluation de l'atteinte des objectifs de la formation.
- Questionnaire d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.
- Présence et participation active

Coût : 500 € / personne

Une attestation de suivi de la formation sera délivrée à chaque personne.

Durée : 4 jours (28h)

Lieu : IFPS

DATES :

Mardi 15, Mercredi 16 mars 2023,
Mardi 04 et mercredi 05 Avril 2023
(Date limite d'inscription : 10 Février 2023)

PENSER LA MANUTENTION COMME UN TRAVAIL D'EQUIPE AVEC LE PATIENT

Public concerné :

Infirmier, Aide-Soignant (AS), Agent de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ) et brancardier tout secteur (domicile, privé, public, ...).

Contexte :

Les troubles MusculoSquelettiques (TMS) touchent les articulations des membres supérieurs ainsi que le bas du dos. L'activité professionnelle peut jouer un rôle dans leur apparition, leur durée ou leur aggravation.

En France, les TMS représentent 87% des maladies professionnelles et le mal de dos représente 20% des accidents du travail.

Pré requis :

Aucun

Responsable pédagogique :

Mme ENGLERT Françoise, Cadre de Santé Formateur au sein de l'IFPS

Intervenants :

- Mme ENGLERT Françoise, moniteur en manutention du malade
- M. MALAURIE Johann, masseur kinésithérapeute.

Nombre de participants :

Minimum : 10
Maximum : 20

Inscription :

Mme HOUZE
patricia.houze@ifsi-villeneuvesurlot.fr
Tel : 05.53.49.91.41.

Objectifs :

- Permettre aux professionnels soignants de développer les compétences requises en manutention.

Compétences visées :

- Savoir utiliser les aides techniques et manuelles afin de prévenir le risque lombalgique et les troubles musculo-squelettiques.
- Ajuster ses attitudes corporelles face aux gestes professionnels pour être « économe » dans ses efforts quotidiens et savoir répartir ces derniers.
- Acquérir un savoir-faire afin d'atteindre le double objectif suivant : « faciliter la tâche du soignant » et « favoriser l'activité du soigné ».

Contenu :

- **10% Théorique :** Rappel des principes de sécurité physique et d'économie d'effort ainsi que des préalables relationnels et communicationnels à toutes pratiques de manutention des personnes.
- **90% Pratique :** Formation principalement axée sur des exercices de simulation procédurale avec reprise des différentes pratiques nécessitant ou non du matériel spécifique.
- **LE + :** Un 3^{ème} jour à distance de la 1^{ère} session afin de répondre aux problématiques rencontrées par les stagiaires lors de l'application des pratiques vues lors des 2 premiers jours de la formation.

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques
- Exercices pratiques avec utilisation de matériel
⇒ **Prévoir tenue confortable (jogging, tunique pantalon, chaussures adaptées)**

Modalités d'évaluation :

- Autoévaluation de l'atteinte des objectifs de la formation.
- Questionnaire d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.
- Présence et participation active

Cout : 500 € / personne

Une attestation de suivi de la formation sera délivrée à chaque personne.

Durée : 3 jours (21h)

Lieu : IFPS

DATES :

Judi 03 et vendredi 04 mars 2023 + vendredi 31 mars 2023
(Date limite d'inscription : 17/02/2023)

OU

Judi 09 et vendredi 10 novembre 2023
+ vendredi 08 décembre 2023
(Date limite d'inscription : 26/10/2023)

TRANSMISSIONS CIBLEES

Public concerné :

Infirmier, Aide-Soignant (AS) et Agent de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ) tout secteur (domicile, privé, public, ...).

Contexte :

Les transmissions ciblées sont une méthode-clé pour organiser la partie narrative du dossier de soins. Elles permettent aux soignants de se centrer sur la personne malade plutôt que sur la maladie, d'éviter des retranscriptions répétitives (et donc des erreurs), de gagner du temps, de faciliter et d'améliorer l'organisation des soins comme la prise en charge interdisciplinaire.

Pré requis :

Aucun

Responsable pédagogique :

Mme MORALES Cécile et Mme MELIET Karine, cadres de santé - formatrices au sein de l'IFPS.

Intervenants :

Formateurs au sein de l'IFPS :

- Mme MORALES Cécile
- Mme MELIET Karine

Nombre de participants :

Minimum : 10
Maximum : 20

Inscription :

Mme HOUZE
patricia.houze@ifsi-villeneuveurlot.fr
Tel : 05.53.49.91.41.

Objectifs :

- Permettre aux professionnels soignants de rendre plus efficace et efficiente la démarche clinique tracée sur le dossier patient informatisé.

Compétences visées :

- Comprendre que les transmissions ciblées sont la formalisation écrite de la démarche clinique.
- Responsabiliser les soignants dans l'utilisation du dossier de soins en respect de la réglementation.
- Optimiser la qualité des transmissions ciblées et ainsi améliorer la prise en charge des personnes soignées ou accompagnées.
- Développer la capacité des soignants à utiliser les transmissions ciblées (gain de temps, d'efficacité, de continuité, sécurité et de qualité)
- Améliorer la communication entre les soignants
- Assurer la continuité des soins dans une logique commune

Contenu :

- La démarche clinique selon le modèle tri focal.
- La réglementation du dossier de soins.
- Les différents outils de transmissions
- La méthodologie des transmissions ciblées

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques et conceptuels.
- Analyse de pratiques.
- Exercices d'application
- Ateliers simulés d'écriture au dossier de soins.

Modalités d'évaluation :

- Autoévaluation de l'atteinte des objectifs de la formation.
- Questionnaire d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.
- Présence et participation active

Cout : 200 € / personne

Une attestation de suivi de la formation sera délivrée à chaque personne

Durée : 2 jours (14h)

Lieu : IFPS

DATES :

Lundi 03 et mardi 04 avril 2023
(Date limite d'inscription : 20/03/2023)

4. POUR LES KINESITHEAPEUTES, LES ERGOTHERAPEUTES ET LES PSYCHOMOTRICIENS

- Formation certifiante en ETP.

FORMATION CERTIFIANTE EN EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT (ETP)

Public concerné :

Tout professionnel intervenant dans le domaine de la santé et de l'accompagnement ou tout patient souhaitant se former à l'éducation thérapeutique du patient (ETP).

Contexte :

Dans le cadre de la loi Hôpital Patient Santé et Territoire (HPST) et Loi Santé, toute personne animant des sessions d'éducation thérapeutique doit attester d'une formation de 40h en ETP.

Pré requis :

Aucun

Responsable pédagogique :

Mme JOURDAIN Véronique,
Cadre de Santé Formateur au sein de l'IFPS
Mme PEYROT Catherine,
Chargée de mission du DAC
ETP 47

Intervenants :

Coordonnateurs et Animateurs de programme ETP sur le département

Nombre de participants :

Minimum : 8
Maximum : 14

Inscription :

Mme HOUZE
patricia.houze@ifps-villeneuveurlot.fr
Tel : 05.53.49.91.41.

Objectifs :

- Permettre aux professionnels et aux patients de développer les compétences requises d'un éducateur en ETP.

Compétences visées :

- Connaître les principes de la démarche d'éducation thérapeutique afin d'adopter la posture d'éducateur en ETP.
- Développer des compétences pédagogiques et d'animation afin de mener un bilan éducatif partagé en tenant compte des objectifs d'acquisitions.
- Planifier, mettre en œuvre et animer des sessions d'ETP individuelle, collective ou en alternance en sélectionnant pour différentes compétences, les techniques et/ou outils pédagogiques adaptés au contexte d'exercice.
- Mener une évaluation des compétences acquises afin de réajuster le déroulement de la session éducative.

Contenu :

- Les principes de la démarche d'ETP.
- Le bilan éducatif partagé.
- Le programme personnalisé d'ETP avec l'élaboration des priorités d'apprentissage.
- les techniques et/ou outils pédagogiques
- les outils d'évaluation, les documents de synthèse portant trace de l'éducation thérapeutique.
- L'évaluation des compétences acquises et du déroulement de la session éducative.

Moyens pédagogiques :

- Apports de connaissances théoriques, techniques et méthodologiques.
- Analyse de cas cliniques, de documents, de situations professionnelles significatives, ...
- Travaux de groupe ou individuels.
- Construction de projet d'ETP.

Modalités d'évaluation :

- Autoévaluation de l'atteinte des objectifs de la formation.
- Questionnaire d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.
- Présence et participation active

Cout : 640 € / personne

Une attestation de suivi de la formation sera délivrée à chaque personne.

Durée : 6 jours (42h)

Lieu : IFPS

DATES :

J1 – J2	29 et 30 mars 2023	14h
J3 – J4	26 et 27 avril 2023	14h
J5 – J6	19 et 20 juin 2023	14h

Date limite d'inscription : le 20 Février 2023

5. POUR LES FUTURS INFIRMIERS

- Préparation aux épreuves de sélection à l'entrée en IFSI pour les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue

PREPARATION AUX EPREUVES DE SELECTION D'ENTREE EN IFSI CANDIDATS RELEVANT DE LE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Public concerné :

Les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue (FPC), telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6 ou 4821 heures.

Contexte :

L'IFSI de Villeneuve sur Lot a atteint 43% de taux de réussite aux épreuves de sélections en 2022. Il nous est alors apparu nécessaire de proposer aux candidats une préparation pour leur donner plus de chance d'être admis.

Pré requis :

Aucun

Responsable pédagogique :

Mme FABRE Déborah, cadre de santé formatrice au sein de l'IFPS

Intervenants :

Formateurs au sein de l'IFPS :

- Mme FABRE Déborah
- M. TEODOMANTE Cédric

Nombre de participants :

Minimum : 5
Maximum : 8

Inscription :

Mme HOUZE
patricia.houze@ifsi-villeneuveurlot.fr
Tel : 05.53.49.91.41.

Objectifs :

- Permettre aux candidats relevant de la FPC de réussir leurs épreuves de sélection pour entrer en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).

Compétences visées :

- **Préparer les candidats au rendu du dossier de sélection**
 - Rédiger selon les normes requises un curriculum vitae et une lettre de motivations adaptés et pertinents
- **Préparer les candidats aux épreuves écrites de la sélection**
 - Développer ses aptitudes rédactionnelles
 - Enrichir ses connaissances et développer sa veille professionnelle
 - Développer ses capacités d'analyse, de synthèse et d'argumentation de textes relevant du domaine sanitaire et social
 - Renforcer ses connaissances arithmétiques et mathématiques
- **Préparer les candidats à l'entretien oral de la sélection**
 - Savoir présenter son projet et expérience professionnels, ainsi que ses compétences
 - Savoir structurer sa présentation, son discours
 - Développer l'aisance à la prise de parole
 - Développer sa capacité à convaincre

Contenu :

- Cours théoriques (mathématiques, culture professionnelle, méthodologie rédactionnelle)
- Exercices pratiques (dossiers, préparation entretiens oraux)
- Examens blancs

Moyens pédagogiques :

Appports théoriques, travaux de groupe, examens blancs

Modalités d'évaluation :

- Autoévaluation de l'atteinte des objectifs de la formation.
- Questionnaire d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.
- Présence et participation active

Cout : 500 € / personne

Une attestation de suivi de la formation sera délivrée à chaque personne.

Durée : 3 jours (21h)

Lieu : IFPS

DATES :

J1	Le 10/01/2023	7h
J2	Le 19/01/2023	7h
J3	Le 28/02/2023	7h

Date limite d'inscription : le 12/12/2022

PLANNING DE TOUTES LES FORMATIONS PROPOSEES PAR L'IFPS EN 2023 :

Légende : session 1 / session 2 / session 3 / session 4

	01/23	02/23	03/23	04/23	05/23	06/23	09/23	10/23	11/23	12/23
ASG		Du 20 au 23	Du 13 au 17	Du 03 au 05	Du 09 au 12	Du 30/05 au 02				
ETP			Le 29 et 30	Le 26 et 27		Le 19 et 20		5 ET 6 ?	9 ET 10 ?	7 ET 8 ?
MANUTENTION			Le 02 ; 03 et 31						Le 09 et 10	Le 08
PERFECTIONNEMENT DES PRATIQUES AS		Le 02 et 03	Le 02 et 03	Le 06 et 07		Le 01 et 02				
PREPARATION SELECTION IFSI / FPC	Le 10 et 19	Le 28								
TEST ASHQ			Le 23						Le 05	
TRANSMISSIONS CIBLEES				Le 03 et 04						
TUTORAT AS			Les 14,15 et16							
TUTORAT IDE			Le 15 et 16	Le 04 et 05						

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Vous vous engagez à acquitter l'intégralité du coût de la formation, même en cas d'absence ou d'interruption de la part du ou des bénéficiaires. Les frais de restauration et de déplacement ne sont pas pris en charge. Le règlement sera effectué dès réception de la facture correspondante et à l'issue des périodes de formation.

Toutefois, vous avez la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire sur demande écrite avant le début de la formation.

L'IFPS se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre minimum de stagiaires indiqué sur la plaquette n'était pas atteint. Cette information vous sera communiquée par mail ou par courrier au moins 10 jours avant la date effective de cette formation. Dans ce cas spécifique, les frais de formation versés seraient intégralement remboursés.

Dans le cas où la formation serait annulée par l'IFPS après son commencement pour cause de force majeure, le coût de la formation sera facturé au prorata des heures réalisées. « Force majeure » désignera, et ce conformément à l'Article 1218 du Code Civil, « *un évènement échappant au contrôle de notre Société, qui ne pouvait être prévu lors de la conclusion du Contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêchant l'exécution de son obligation par notre Société, en ce y compris tout empêchement découlant de toute décision administrative ou judiciaire restreignant partiellement ou totalement notre activité et/ou celle d'un de nos salariés et/ou de nos sous-traitants, pour un motif extérieur à la Société et/ou à nos sous-traitants (exemples non limitatifs : pandémie ou épidémie localisée ; risque bactériologique ; émeutes ; guerre ; confinement ordonné ou conseillé par toute autorité administrative ou judiciaire)* ».



Centre de Formation du Pôle de Santé du Villeneuvois

Adresse postale : Pôle de Santé Villeneuvois - CS 50319 - 47305 VILLENEUVE SUR LOT Cedex
Adresse physique : Brignol Romas – avenue de Fumel – 47300 VILLENEUVE SUR LOT

☎ 05 53 72 23 51

@ : amelie.bapka@psv47.fr

SIRET : 264 70 24 32 00081

NDA : 75 47 012 80 47

Organisme non assujetti à la TVA

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Centre de Formation du Pôle de Santé du Villeneuvois (CFPSV 47) est un organisme de formation spécialisé dans la santé.

Une expertise de plus de 5 ans

Une culture et un langage commun

Un partage d'expérience

Une approche pluridisciplinaire

...au service d'un partage de compétences avec les professionnels en formation



NOTRE EQUIPE

Le CFPSV 47 met à disposition les compétences de son équipe au service des besoins en évolution de compétences des professionnels de terrain.

Le CFPSV 47 propose :

- Des formateurs expérimentés : les actions de formation proposées sont mises en-œuvre par des professionnels confirmés qui maîtrisent également le processus pédagogique
- Des ressources adaptées : les moyens mis-à-disposition sont adaptés aux besoins du terrain
- Un processus d'évaluation continu de la qualité des prestations : le CFPSV 47 est engagé dans une démarche qualité continue

Le CFPSV 47 s'engage à respecter la confidentialité des informations recueillies lors de sa prestation. Les formateurs sont soumis à une obligation de discrétion et de confidentialité concernant tout renseignement ou information qui sont portés à leur connaissance lors de leur intervention. Ils s'engagent à ne pas divulguer les entretiens et échanges de toute nature concernant les participants ainsi que l'ensemble de l'établissement, sauf dans une obligation d'alerte. Dans ce cas, le formateur signalera à l'établissement, tout dysfonctionnement qui lui paraîtrait de nature à compromettre la bonne exécution de la formation ; et se conformera aux règles et usages des professions, lois et réglementation en vigueur.

Le CFPSV 47 s'engage à réaliser les actions telles que décrites dans la convention.

Notre organisme est référencé sur « DATADOCK ». Pour vous garantir la qualité de nos formations, nous sommes également engagés dans la certification « QUALIOP1 ». Nous avons obtenu la certification le 14 février 2022 au titre de la catégorie d'actions de formation.

Charte qualité formations :

1. Faire preuve de rigueur et de savoir-faire dans tous nos actes professionnels
2. Consacrer le temps et les moyens nécessaires à sa formation et à son perfectionnement
3. Se donner les moyens de mener avec pertinence les phases de l'ingénierie formation
4. Assurer une veille pédagogique et professionnelle pour la mise à jour des contenus de formation
5. Citer les sources, respecter la propriété intellectuelle

NOS METHODES PEDAGOGIQUES

La singularité des apprenants est prise en compte lors de nos sessions de formation. Les stratégies pédagogiques mises en œuvre sont variées pour permettre de satisfaire les sensibilités et préférences d'apprentissage de chacun des participants :

- Enseignements théoriques à partir de divers supports (documents, articles, PowerPoint, films, ...)
- Enseignements pratiques avec mise en place d'exercices de simulation ;
- Travaux de groupe ;
- Analyse des expériences et des pratiques des participants.

Les formations proposées sont collectives, réalisées en présentiel sur le site du Pôle de Santé du Villeneuveois. Nos salles se trouvent au sein de l'établissement ouvert en 2015. Elles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et disposent de tous les équipements (matériel informatique, accès à la fibre par un wifi, salle de restauration, ...).

Néanmoins, sur demande, elles peuvent être organisées au sein des établissements de santé pour un groupe d'au minimum huit personnes.

L'EVALUATION DE NOS FORMATIONS

Une évaluation des acquis est réalisée par questionnaire en fin de formation ainsi qu'une enquête de satisfaction, renouvelée à 3 mois.

NOTRE OFFRE DE FORMATION

Le CFPSV vous propose les formations déclinées ci-dessous.

Nous sommes également à votre disposition pour construire un programme sur mesure et ainsi répondre à votre cahier des charges.

Nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap. L'aménagement des contenus et supports pourrait entraîner un surcoût. Pour tout renseignement complémentaire, il convient de contacter Mme BAKPA :

05 53 72 23 51

@ : amelie.bapka@psv47.fr

ADDICTIONS

Public concerné :

Médecins, Internes, IDE, AS, kinésithérapeute, sage-femme

Contexte :

¼ des patients hospitalisés ont des troubles de l'usage alcool
30% de la population adulte fume

Pré requis :

Aucun

Responsable pédagogique :

- Mme Nathalie REY, IDE PSV
- Mme Ghislaine DAUTREY, IDE PSV

Intervenants :

- Dr CRISTIANI,
- Dr FALZON,
- Mme REY, IDE
- Mme DAUTREY, IDE
- Mme MARTIN, psychologue
- M GIOLLAND, assistant social
- Mme SOULARD, secrétaire

Nombre de participants :

Minimum : 8

Maximum : 15

Inscription :

Mme BAKPA

amelie.bakpa@psv47.fr

05.53.72.23.51

(Date limite d'inscription :
1 semaine avant la formation)

ADDICTIONS 11.22V3

Objectifs :

- Former le personnel à la connaissance du processus addictif et à la prise en charge médicopsychosociale des addictions lors d'un passage aux urgences ou en hospitalisation
- Approfondir les 2 jours de formation par un 3^{ème} à distance, au moyen de cas cliniques vécus par les participants.

Compétences visées :

- Adopter une posture professionnelle adaptée, sans jugement ni contre attitude pour assurer une meilleure prise en charge
- Reconnaître les complications d'un sevrage

Contenu :

- Processus addictif, facteurs favorisants, facteurs de vulnérabilité personnels, facteurs contextuels, prise en charge globale pluridisciplinaire
- Prise en charge selon l'addiction : points communs, spécificités (sevrage alcool en milieu hospitalier et aide à la réduction des risques liés au tabac)
- Mise au point sur les apports retenus et la mise en application
- Protocoles de prise en charge

Moyens pédagogiques :

- Diaporama, vidéo
- Questions/réponses
- Jeux de rôles, photolangage
- Quizz

Modalités d'évaluation :

- Autoévaluation de l'atteinte des objectifs de la formation.
- Questionnaire d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.
- Présence et participation active

Coût : tarif groupe: 1800€ / tarif individuel : 330€ €

Une attestation de suivi de la formation sera délivrée à chaque stagiaire.

Durée : 3 jours (21h)

Lieu : PSV ou extérieur

DATE :

LE 10-11 mai ET 08 septembre 2023

OU

LE 11-12 octobre ET 01^{er} décembre 2023

PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

Public concerné :

Infirmiers et aides-soignants

Contexte :

La Stratégie Nationale de santé 2018-2022 met l'accent sur les 3 points suivants : prévention, pertinence et qualité des soins, place des usagers. Il est alors important que chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire ait une place et un rôle à tenir quant à la prévention, au repérage, à l'évaluation, à la transmission et au traitement de la douleur. La formation des professionnels à cet enjeu est donc nécessaire.

Pré requis :

Soignant travaillant au contact des patients

Responsable pédagogique :

- Mme Nelly AUPETIT, IDE PSV
- Mme Murielle PHILLOUZAT, IDE PSV
- Mme Marie-Christine PISTOL, IDE PSV

Intervenants :

- Dr CHAURY,
- Dr GONCALVES,
- Mme AUPETIT, IDE
- Mme PHILLOUZAT, IDE
- Mme PISTOL, IDE

Nombre de participants :

Minimum : 6
Maximum : 12

Inscription :

Mme BAKPA
amelie.bakpa@psv47.fr
05.53.72.23.51

(Date limite d'inscription :
1 semaine avant la formation)

PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR
11.22V3

Objectifs :

- Actualiser les connaissances et améliorer la prise en charge de la douleur

Compétences visées :

- Savoir repérer, évaluer la douleur
- Connaître les principes de prise en charge de la douleur

Contenu :

- Introduction
- Anatomie-physiologie support vidéo
- Evaluation de la douleur
- Douleur post-op par (Dr Goncalves)
- Traitement de la douleur
- Douleur en soins palliatifs (Dr Chaury)
- Douleur induite quizz (François Bourreau institut UPSA 2005)

Moyens pédagogiques :

- Apports de connaissances théoriques et techniques
- Réflexion de groupe

Modalités d'évaluation :

- Autoévaluation de l'atteinte des objectifs de la formation.
- Questionnaire d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.
- Présence et participation active

Coût : tarif groupe: 600€ / tarif individuel : 110€

Une attestation de suivi de la formation sera délivrée à chaque stagiaire.

Durée : 1 jour (7h)

Lieu : PSV ou extérieur

DATE :

Le 13 juin 2023

Le 26 septembre 2023

ETHIQUE ET BIENTRAITANCE DANS LES SOINS

Public concerné :

Infirmiers et aides-soignants

Contexte :

Si l'éthique est le lieu de la question, la réalité impose de prendre des décisions. Comment chaque soignant peut-il organiser sa pensée, recourir à des outils pour argumenter solidement sa posture, entendre les apports des autres professionnels, participer pleinement au débat, enrichir l'humanisation de l'offre de soins ?

Pré requis :

Aucun

Responsable pédagogique :

Mme Lucille BARBECANNES, cadre de santé PSV

Intervenants :

- Mme BARBECANNES, cadre de santé
- Mme ROQUES GONZATO, sage-femme

Nombre de participants :

Minimum : 6
Maximum : 15

Inscription :

Mme BAKPA
amelie.bakpa@psv47.fr
05.53.72.23.51

(Date limite d'inscription :

1 semaine avant la formation)

ETHIQUE ET BIENTRAITANCE DANS LES SOINS 11.22V2

Objectifs :

- Etablir une définition de l'éthique et son intérêt dans le milieu du soin.
- Aborder quelques concepts essentiels au soin.
- Favoriser la reconnaissance de la réflexion éthique chez les soignants.

Compétences visées :

- Savoir différencier la législation morale et éthique
- Analyser une situation au regard des principes éthiques

Contenu :

Qu'est-ce que l'éthique : Éthique, morale, déontologie

- Pourquoi l'éthique dans le soin
- Le souci de l'Autre

Moyens pédagogiques :

- Apports de connaissances théoriques et techniques
- Analyse de cas cliniques afin de favoriser la **réflexion éthique en situation professionnelle.**

Modalités d'évaluation :

- Autoévaluation de l'atteinte des objectifs de la formation.
- Questionnaire d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.
- Présence et participation active

Cout : tarif groupe: 1200€ / tarif individuel : 220€

Une attestation de suivi de la formation sera délivrée à chaque stagiaire.

Durée : 2 jours (14h)

Lieu : PSV ou extérieur

DATE :

Sur 1^{er} et 2nd semestre 2023 : en attente

PLAIES ET CICATRISATION

Public concerné :

Infirmiers et aides-soignants

Contexte :

Le problème des plaies et de leur cicatrisation est un enjeu de santé publique. Une approche globale du patient porteur de plaies est nécessaire afin d'assurer des soins adaptés. Pour cela, il est nécessaire de développer les connaissances sur la sémiologie des plaies et la compétence clinique nécessaire à leur traitement

Pré requis :

Aucun

Responsable pédagogique :

Mme Estelle RAPHANEL,
IDE PSV

Intervenants :

- Mme RAPHANEL, IDE
- Intervenants PSV et extérieurs

Nombre de participants :

Minimum : 6
Maximum : 12

Inscription :

Mme BAKPA
amelie.bakpa@psv47.fr
05.53.72.23.51

(Date limite d'inscription :
1 semaine avant la formation)
PLAIES ET CICATRISATION 11.22V2

Objectifs :

- S'initier aux soins de base en plaies et cicatrisation

Compétences visées :

- Savoir définir une plaie
- Connaître les principes de prise en charge des patients porteurs de plaies

Contenu :

- Rappel anatomie / physiologie de la peau
- Escarres
- Mobilisation patient (intervention d'un ergothérapeute)
- Dénutrition (intervention d'une diététicienne)
- Ulcères veineux ou artériels
- Atelier pose bas de contention (intervention du laboratoire Urgo)
- Plaie du pied diabétique
- Douleur (intervention d'un référent)
- Plaies aigües et chirurgicales
- Les cicatrices pathologiques et les brûlures
- Stomies et prise en charge des patients stomisés
- Traitement par pression négative (intervention du laboratoire Smith et Nephew)
- Présentation de toutes les gammes de produits

Moyens pédagogiques :

- Apports de connaissances théoriques et techniques
- Analyse de cas cliniques
- Travaux pratiques

Modalités d'évaluation :

- Autoévaluation de l'atteinte des objectifs de la formation.
- Questionnaire d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.
- Présence et participation active

Cout : tarif groupe: 1200€ / tarif individuel : 220€

Une attestation de suivi de la formation sera délivrée à chaque stagiaire.

Durée : 2 jours (14h)

Lieu : PSV ou extérieur

DATE :

LE 01 ET 02 juin 2023

OU

LE 30 novembre ET 01^{er} décembre 2023

PRECAUTIONS STANDARD ET COMPLEMENTAIRES

Public concerné :

professionnels de santé, assistante sociale, psychologue, AMA, technicien, brancardier et ASH

Contexte :

Les précautions standard (PS) doivent être appliquées par tout soignant, pour tout patient/résidents et pour tout soin. Les précautions complémentaires sont parfois nécessaires en complément des précautions standard pour certains pathogènes.

Pré requis :

Aucun

Responsable pédagogique :

- Mme Roseline DELFERIERE, IADE, cadre hygiéniste EOH PSV

Intervenants :

- Mme DELFERIERE, IADE, cadre hygiéniste EOH

Nombre de participants :

Minimum : 6
Maximum : 12

Inscription :

Mme BAKPA
amelie.bakpa@psv47.fr
05.53.72.23.51

(Date limite d'inscription :
1 semaine avant la formation)

PRECAUTIONS STANDARD ET
COMPLEMENTAIRES 11.22V2

Objectifs :

- Apporter des connaissances en matière d'hygiène à tous les professionnels susceptibles d'être en contact avec les patients pour :
- Prévenir le risque infectieux associé au soin au sens large
- Protéger les patients et leur environnement
- Se protéger du risque infectieux en tant que professionnel

Compétences visées :

- Savoir mettre en place les mesures adaptées pour la prévention du risque infectieux
- Savoir adapter les mesures d'hygiène en fonction du risque infectieux

Contenu :

- Précautions de type STANDARD
- Précautions de type COMPLEMENTAIRES (CONTACT, GOUTTELETTES, AIR)
- Outils de consolidation des connaissances

Moyens pédagogiques :

- Apports de connaissances théoriques,
- Cas concrets,
- vlogs, tutoriels,
- serious game
- quizz

Modalités d'évaluation :

- Autoévaluation de l'atteinte des objectifs de la formation.
- Questionnaire d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.
- Présence et participation active

Cout : tarif groupe: 600€ / tarif individuel : 110€

Une attestation de suivi de la formation sera délivrée à chaque stagiaire.

Durée : 1 jour (7h)

Lieu : PSV ou extérieur

DATE :

Le 31 janvier 2023

Le 28 mars 2023

Le 20 juin 2023

Le 07 novembre 2023

SENSIBILISATION A LA FIN DE VIE

Public concerné :

ASH

Contexte :

Au cours de sa pratique quotidienne, l'ASH est confronté à des situations complexes en soins palliatifs

Pré requis :

Aucun

Responsable pédagogique :

- Mme DIF-COISSARD, IDE EMSP, PSV
- Mme TESQUET, IDE EMSP, PSV

Intervenants :

- Mme DIF-COISSARD, IDE EMSP, PSV
- Mme TESQUET, IDE EMSP, PSV

Nombre de participants :

Minimum : 8

Maximum : 12

Inscription :

Mme BAKPA

amelie.bakpa@psv47.fr

05.53.72.23.51

(Date limite d'inscription :
1 semaine avant la formation)

SENSIBILISATION A LA FIN DE VIE
11.22V2

Objectifs :

- Sensibiliser les participants à l'approche d'un patient en soins palliatifs.

Compétences visées :

- Connaitre les soins palliatifs et les concepts spécifiques liés.
- Comprendre l'importance du rôle de l'ASH dans l'accompagnement du patient en soins palliatifs (pluridisciplinarité, environnement, communication verbale et non verbale, besoins fondamentaux...).
- Echanger à partir du retour d'expérience des stagiaires.

Contenu :

- Définition des soins palliatifs
- Loi et concepts
- Les phases de la maladie en cancérologie
- La pluridisciplinarité
- L'écoute et la communication verbale et non verbale
- L'environnement du patient
- Alimentation et hydratation
- Vécu des professionnels

Moyens pédagogiques :

- Apports de connaissances théoriques,
- Echanges et réflexion sur divers cas concrets

Modalités d'évaluation :

- Autoévaluation de l'atteinte des objectifs de la formation.
- Questionnaire d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.
- Présence et participation active

Cout : tarif groupe: 270€ / tarif individuel : 90€

Une attestation de suivi de la formation sera délivrée à chaque stagiaire.

Durée : 3h

Lieu : PSV ou extérieur

DATE :

Sur 1^{er} et 2nd semestre 2023 : en attente

SOINS PALLIATIFS

Public concerné :

Tout personnel paramédical et médical.

Contexte :

La mise en œuvre effective de la démarche palliative et l'accompagnement des patients et de leurs proches constituent une préoccupation importante pour tous les professionnels.

Pré requis :

Aucun

Responsable pédagogique :

- Mme DIF-COISSARD, IDE EMSP, PSV
- Mme TESQUET, IDE EMSP, PSV

Intervenants :

- Mme DIF-COISSARD IDE EMSP,
- Mme TESQUET IDE EMSP,
- Mme MESMIN, assistante sociale EMSP,
- Mme BERNARD, psychologue EMSP

Nombre de participants :

Minimum : 10

Maximum : 15

Inscription :

Mme BAKPA

amelie.bakpa@psv47.fr

05.53.72.23.51

(Date limite d'inscription :
1 semaine avant la formation)

SOINS PALLIATIFS 11.22V2

Objectifs :

- Favoriser la prise en soin d'un patient en soins palliatifs dans sa globalité : bio – psycho - sociale et spirituelle.
- Approfondir l'accompagnement des proches.
- Prendre en compte ses émotions, ses ressentis afin de mieux appréhender et s'adapter à une situation palliative.

Compétences visées :

- Savoir réaliser une évaluation clinique du confort, des symptômes spécifiques en soins palliatifs.
- Savoir orienter vers les personnes compétentes et/ou répondre par des pratiques paramédicales.
- Savoir évaluer les besoins psychologiques et sociaux.
- Repérer les besoins de l'entourage et adapter les modalités de soutien.
- Promouvoir le travail pluri professionnel et pluridisciplinaire.
- Echanger sur le vécu et la souffrance des professionnels face aux situations complexes de fin de vie.

Contenu :

- Définition des soins palliatifs
- Loi et concepts
- Les phases de la maladie en cancérologie
- Les structures de soins palliatifs existantes
- Rencontre avec les bénévoles d'accompagnement
- La spiritualité
- La douleur et les autres symptômes
- L'accompagnement social
- L'approche socioculturelle de la mort
- Simulation : mise en situation professionnelle par jeux de rôles

Moyens pédagogiques :

- Apports de connaissances théoriques, échanges et réflexion sur divers cas concrets, jeux de rôles et ateliers sensoriels

Modalités d'évaluation :

- Autoévaluation de l'atteinte des objectifs de la formation.
- Questionnaire d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.
- Présence et participation active

Cout : tarif groupe: 1200€ / tarif individuel : 220€

Une attestation de suivi de la formation sera délivrée à chaque stagiaire.

Durée : 2 jours (14h)

Lieu : PSV ou extérieur

DATE :

Les 27 et 28 mars 2023

Ou

Les 02 et 03 octobre 2023

PLANNING DE TOUTES LES FORMATIONS 2023 :

Légende : session 1 / session 2

	01/23	02/23	03/23	04/23	05/23	06/23	09/23	10/23	11/23	12/23
ADDICTIONS					10 et 11		08	11 et 12		01
PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR						LE 13	LE 26			
ETHIQUE ET BIENTRAITANCE DANS LES SOINS	En attente	En attente	En attente	En attente	En attente	En attente	En attente	En attente	En attente	En attente
PLAIES ET CICATRISATION						01 et 02			30/11 ET 01/12	
PRECAUTIONS STANDARD ET COMPLEMENTAIRES	LE 31		LE 28			LE 20			LE 07	
SENSIBILISATION A LA FIN DE VIE	En attente	En attente	En attente	En attente	En attente	En attente	En attente	En attente	En attente	En attente
SOINS PALLIATIFS			27 et 28					02 et 03		

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Vous vous engagez à acquitter l'intégralité du coût de la formation, même en cas d'absence ou d'interruption de la part du ou des bénéficiaires. Les frais de restauration et de déplacement ne sont pas pris en charge. Le règlement sera effectué dès réception de la facture correspondante et à l'issue des périodes de formation.

Toutefois, vous avez la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire sur demande écrite avant le début de la formation.

Le CFPSV47 se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre minimum de stagiaires indiqué sur la plaquette n'était pas atteint. Cette information vous sera communiquée par mail ou par courrier au moins 10 jours avant la date effective de cette formation. Dans ce cas spécifique, les frais de formation versés seraient intégralement remboursés.

Dans le cas où la formation serait annulée par le CFPSV47 après son commencement pour cause de force majeure, le coût de la formation sera facturé au prorata des heures réalisées. « Force majeure » désignera, et ce conformément à l'Article 1218 du Code Civil, « un évènement échappant au contrôle de notre Société, qui ne pouvait être prévu lors de la conclusion du Contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêchant l'exécution de son obligation par notre Société, en ce y compris tout empêchement découlant de toute décision administrative ou judiciaire restreignant partiellement ou totalement notre activité et/ou celle d'un de nos salariés et/ou de nos sous-traitants, pour un motif extérieur à la Société et/ou à nos sous-traitants (exemples non limitatifs : pandémie ou épidémie localisée ; risque bactériologique ; émeutes ; guerre ; confinement ordonné ou conseillé par toute autorité administrative ou judiciaire) ».